

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 24 JUN 2025**  
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de juin à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 18 juin 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 43**

**Quorum : 22**

**Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :**

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédictete	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

**Étaient représentés (6) :**

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
BOUTIN Didier	X	HERVOUET Eric
SECHER Nathalie	X	HUCHET Philippe
LACHÉ Adeline	X	DUGAST Yvon
PELLETIER-CARNUS Laurence	X	PIVETEAU Hubert
LARCHER Elodie	X	HAEFFELIN Jean-Martial

**Étaient absents (3) :** Marie-Bénédictete BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Sophie LICOINE

**Secrétaire de séance :** Yvon DUGAST

*Délibération n°DEL20250624\_29*

**Prise de position contre l'agrivoltaïsme**

Monsieur le Maire rappelle que le plan climat « Terres d'énAIRgie » structure l'engagement du territoire de Terres de Montaignu en termes de transition environnementale et énergétique autour de 39 actions concrètes.

Ce dernier précise que conformément à l'axe 2 du plan dédié à la sobriété énergétique et au développement adapté des énergies renouvelables, Terres de Montaignu s'est lancé dans l'élaboration d'un schéma directeur pour orienter les actions du territoire en matière d'énergie (action 15), et viser les objectifs du plan climat pour « consommer moins » et « produire mieux ».

Ce travail, mené depuis mi-2023, a tout d'abord permis d'établir le portrait énergétique du territoire : consommation d'énergie, production actuelle d'énergies renouvelables et

potentiels de développement. Une phase de concertation des différents acteurs (élus, agriculteurs, acteurs économiques) a ensuite été menée sur le premier semestre 2024.

Un cadre général a alors pu être posé ainsi que des grandes orientations stratégiques pour chaque filière d'énergie renouvelable (solaire, méthanisation, éolien, chaleur), constituant ainsi le schéma directeur.

Approuvé lors du Conseil d'Agglomération du 9 décembre 2024, ce schéma directeur acte notamment la position défavorable de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, vis-à-vis des projets d'agrivoltaïsme.

Le Conseil départemental de la Vendée, lors de sa séance du 13 décembre 2024, a de son côté pris une résolution contre l'agrivoltaïsme en appelant les collectivités vendéennes à se mobiliser contre ce mode de production d'énergie autorisé en France par la loi d'Accélération de la Production des Energies Renouvelables, adoptée en 2023.

Considérant les arguments suivants en défaveur des projets agrivoltaïques :

- Un risque pour la pérennité de notre activité agricole : une déstabilisation de l'agriculture en raison de l'écart entre la rémunération de l'agriculteur et celle du producteur d'énergie
- Une menace pour nos paysages : des installations qui dénaturent notre environnement, nos paysages naturels, notre bocage
- Une consommation d'espace incontrôlée : des installations de centrales photovoltaïques qui consomment beaucoup d'espaces à l'heure où l'Etat demande aux collectivités de réduire la consommation d'espaces agricoles
- Un risque pour la transmission des exploitations : des contraintes très fortes de production (élevage obligatoire durant les 40 ans des baux) qui risque de compromettre la transmission des exploitations
- Un manque de recul sur le modèle agrivoltaïque : une nécessité d'attendre les expérimentations portées par les partenaires (SyDEV, Département, Chambre d'Agriculture)
- Un potentiel pour produire de l'énergie sur les espaces déjà artificialisés (toiture, parking), ou sites dégradés, sans impacter les espaces agricoles

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- S'OPPOSE fermement à l'installation de projets agrivoltaïques sur la commune, qui est un véritable danger pour notre agriculture, pour nos paysages et pour l'acceptabilité par nos populations d'une transition énergétique durable,
- DEMANDE aux députés et aux sénateurs vendéens de se mobiliser pour modifier la loi et les décrets qui en découlent, comme certains parlementaires ont commencé à s'en saisir,
- APPELLE de ses vœux le lancement d'un plan national résolument volontariste visant à couvrir les surfaces artificialisées et bâties, les délaissés et les friches agricoles : en levant ensemble des contraintes qui freinent les projets, depuis les problèmes d'assurances jusqu'aux procédures administratives qui doivent être allégées, et en allant au-delà de l'obligation légale d'une couverture minimale sur les bâtiments ou parkings qui pourrait être bien plus ambitieuse.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN

*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 10/07/2025  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée

